

Rétrospective en **responsabilité civile** | 2021

Arnaud Nussbaumer

Janvier 2021 | Décembre 2021

ATF 147 III 402

La méthode de calcul du dommage pour perte de soutien

En cas de décès, la méthode abstraite est la seule pertinente concernant le calcul d'un dommage pour perte de soutien. Si les revenus du patrimoine ne constituaient pas une prestation du soutien envers le soutenu, il y a lieu de les imputer comme avantage. Les rendements et revenus provenant d'une assurance-vie doivent être imputés sur le dommage (AN). <http://www.lawinside.ch/1080/>

Proposition de citation : ARNAUD NUSSBAUMER, Rétrospective en responsabilité civile 2021, www.lawinside.ch/rc21.pdf

Lien de téléchargement : www.lawinside.ch/rc21.pdf